



# CENTRE DE TIR DE GRANBY

## FORMULAIRE D'ADHÉSION 2019

### RÉSIDENT DE GRANBY

**Réservé administration**

Mode de paiement :

Date du paiement :

Montant :

#### OBLIGATOIRE POUR MEMBRE PISTOLET

**POUR TOUT RENOUELEMENT DE CARTE DE MEMBRE PISTOLET SEULEMENT, VOUS DEVEZ RENOUELER ET VOUS PRÉSENTER AU CENTRE DE TIR AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE POUR TIRER, ET CE AVANT QUE VOTRE CARTE DE MEMBRE SOIT ÉCHUE SOIT LE 31 DÉCEMBRE. SINON, VOUS DEVEZ REPRENDRE VOTRE COURS SUR LA LOI 9. C'EST LA LOI.**

NOM		PRÉNOM		
NO	(RUE-CHEMIN-ROUTE-BOULEVARD-AVENUE)	APP	VILLE <b>Granby</b>	CODE POSTAL
COURRIEL (obligatoire)				
#TÉL. RÉS. ( )		#TÉL. CELL. ( )		
DATE NAISSANCE		# CARTE LOI 9 (PISTOLET SEULEMENT)		
Année		Date d'émission de la carte :		
mois				
jour				
#PERMIS P.P.A. _____ .000 <b>OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION</b>				
DATE D'ÉCHÉANCE _____				
OFFICIEL (-LE) DE TIR : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> L'affiliation membre régulier (e) à la FQT est obligatoire pour les officiels (-le)s de sécurité.				

#### TARIFICATION 2019 (les taxes sont incluses)

PISTOLET-CARABINE-FUSIL	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)	CARABINE-FUSIL	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)
1 AN RÉSIDENT (E) GRANBY 1 photo de grandeur passeport	144 \$	113 \$	1 AN RÉSIDENT (E) GRANBY Aucune photo nécessaire	85 \$	67 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES ET ENFANT 18 ANS ET - (RÉSIDENT MÊME ADRESSE)	216 \$	169 \$	CARTE FAMILIALE 2 ADULTES ET ENFANT 18 ANS ET - (RÉSIDENT MÊME ADRESSE)	127 \$	100 \$

**LES CARTES SONT VALIDES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE COURANTE**

#### ENGAGEMENT DU MEMBRE

**Tous les membres doivent remplir et signer ce formulaire**

J'ai pris connaissance des règlements du Centre de Tir et je vais m'y conformer.

Je m'engage aussi à respecter les lois en vigueur et à m'y conformer.

Je m'engage à respecter l'autorité des Officiels (les) en place et du Conseil d'Administration.

Je reconnais que la carte de membre appartient au Centre de Tir et peut être révoquée en cas de manquement aux règlements.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute inscription.

Chaque membre présent (e) sur l'aire de tir doit se procurer et porter des protecteurs auditifs et visuels. (Le matériel n'est pas fourni)

Chaque membre doit également fournir une agrafeuse pour les cibles.

**Les balles d'acier sont interdites.**

**SIGNATURE** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

**Par la présente, j'accepte de recevoir des communications courriel de la part du Centre de tir.**

Votre chèque doit être fait à l'ordre de : Granby Multi-Sports  
Nous retourner le tout au 601, rue Léon-Harmel, Granby (Québec) J2G 3G6